

ACCIDENT

survenu à l'avion immatriculé F-BUMY

Evénement :	atterrissage manqué, collision avec des arbres.
Causes identifiées :	non décision de remise de gaz, improvisation d'un atterrissage sur un aérodrome non connu présentant des caractéristiques particulières.

Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	avion Reims Aviation F 172 M "Skyhawk".
Date et heure :	samedi 30 juin 2001 à 10 h 00.
Exploitant :	privé.
Lieu :	AD Lagarde-Enval (privé) (19), piste non revêtue, QFU 070 pente descendante d'environ 3 %, 375 x 30 m, altitude : 480 m.
Nature du vol :	voyage.
Personnes à bord :	pilote.
Titres et expérience :	pilote, 77 ans, PPL (A) de 1962, 1636 heures de vol dont 1000 sur type et 10 dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	observées à Brive à 30 km du site de l'accident : vent 300° / 02 kt, visibilité supérieure à 10 km, température 21 °C, QNH 1023 hPa.

Circonstances

Au cours d'un vol Brive – Egletons, le pilote survole l'aérodrome privé de Lagarde-Enval et décide d'y atterrir. Le pilote explique qu'il se présente pour un atterrissage face à l'est avec une hauteur et une vitesse "*un peu trop importantes*". L'avion survole la piste sur toute sa longueur à très faible hauteur. Le pilote tente alors d'atterrir dans un champ au-delà de la piste, non loin de l'axe. Au cours de cette manœuvre l'aéronef heurte des arbres longeant ce champ.

Le pilote n'avait jamais atterri sur cet aérodrome. Le propriétaire de l'aérodrome l'avait informé des difficultés particulières liées à la longueur de la piste et à la présence d'arbres en bordure de celle-ci. Il lui avait conseillé d'effectuer le premier atterrissage en sa compagnie.

Les consignes particulières d'utilisation de cette piste mentionnent que l'atterrissage doit s'effectuer face à l'ouest.

accident du F-BUMY le 30 juin 2001



Vue de la piste et de ses abords, prise dans le sens de la tentative d'atterrissage